

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 1^{er} AOUT 2017

L'an deux mil dix-sept, le premier août à dix-huit heure trente, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES ROCHES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DURANT Grégoire, Président.

Présents : DURANT Grégoire, MONTIGNON Eric, MONTRELAY Stéphane, GOUNAND Alain, ROLLAND Michel.

Excusés : MM. COINCENOT Yves, REGAZZONI Marc et ROY Régis.

M. Christian GIROD, Maire de Fraisans participe à cette réunion mais sans voix délibérative.

Ordre du jour :

- *Décision modificative n°1 pour les amortissements*
- *Attribution du marché « Maîtrise d'œuvre pour le raccordement de Fraisans et agrandissement de la STEP (2017-10 bis)*
- *Questions diverses.*

✓ Décision Modificative n°1

M. le Président indique qu'il faut effectuer une décision modificative pour intégrer les ajustements des amortissements. Cette décision se fait en équilibre dépense fonctionnement et recette d'investissement pour un montant de 250 €.

Les membres du SIAR, après délibération valident à l'unanimité la décision modificative présentée par le Président, à savoir :

✓ Attribution du marché « Maîtrise d'œuvre pour le raccordement de Fraisans et agrandissement de la STEP (2017-10 bis)

Sur la base du dossier de consultation des bureaux d'études établi par le CD39, une consultation a été lancée pour recruter un bureau d'étude pour réaliser les études concernant les travaux de raccordement de la commune de Fraisans à la STEP de Ranchot, ainsi que les travaux d'extension de la STEP ans la mesure où 7 communes seront à terme raccordé (Evans, Salans, Fraisans, Dampierre, Ranchot, Rans, Etrepigny).

Suite à cette consultation des BE réalisée et au vu du rapport d'analyses présenté par les services du CD 39, c'est l'entreprise Artelia qui propose la meilleures offre au vu des différents critères d'analyse (prix et valeur technique).

M. le Président indique que cette étude revêt un caractère technique pointu qui justifie de s'appuyer sur un BE d'étude avec une méthodologie précise.

Après débat, sur proposition du Président, les membres du SIAR, vu l'avis de la commission d'ouverture et conformément au rapport d'analyse des offres, décident après délibération et à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études ARTELIA

domiciliée 1-3 allée André Bourland 21000 DIJON, pour un montant de 52 771.50 € HT soit 63 325.80 € TTC.

M. le Président indique que l'étude pourra donc débuter dès la rentrée pour obtenir un avant-projet avant la fin de l'année sur lequel il y aura sans doute des choix à effectuer (scénario de raccordement, adaptation de la station, réfection de certains postes,...).

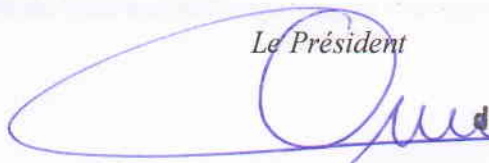
✓ **Questions diverses :**

Aucune question diverses n'est abordée.

La séance est levée à 19h20

Fait à Dampierre, le 7 août 2017

Le Président



Grégoire DURANT

**Syndicat Intercommunal
d'Assainissement des ROCHES**
3, Chemin du Tissage
39700 DAMPIERRE